

NOUS CONTACTER

✉ coronavirus@cma-74.fr

▶ COVID 19 – MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

FONDS DE SOLIDARITÉ (jusqu'à 1 500 €)

Je fais le test pour savoir si j'y ai droit



JE PEUX BÉNÉFICIER DU FONDS DE SOLIDARITÉ

J'ai aussi droit à d'autres dispositifs...

REPORT DES FACTURES D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

Également valable pour les entreprises sous le coup d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire



DISPOSITIF

Échelonnement prévu sur une durée minimale de 6 mois, sur les factures postérieures au dernier jour du mois suivant la date de fin de l'état d'urgence sanitaire (à savoir le 30 juin)

DÉMARCHE

Je contacte mon fournisseur d'eau, de gaz ou d'électricité



JE NE PEUX PAS BÉNÉFICIER DU FONDS DE SOLIDARITÉ

Une autre aide est prévue dans mon cas...

AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE OU PRISE EN CHARGE DE COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES



DISPOSITIF

Sous conditions, prise en charge (totale ou partielle) des cotisations et contributions sociales et/ou somme d'argent accordée en fonction de la situation

DÉMARCHE

J'envoie le [formulaire complété](#) à l'URSSAF par mail

DIFFICULTÉ DE PAIEMENT DES LOYERS

Également valable pour les entreprises sous le coup d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire



DISPOSITIF

L'[ordonnance du 25 mars 2020 \(article 4\)](#) prévoit l'interdiction d'appliquer des pénalités financières ou d'exécuter certaines clauses (résolutoire ou pénale) en cas de non-paiement des loyers, pour la période du 12 mars au 24 juillet (2 mois après la cessation de l'état d'urgence sanitaire).

DÉMARCHE

Je me rapproche de mon propriétaire pour trouver un terrain d'entente si je suis en incapacité de payer mon loyer (report ou échelonnement des loyers)

AIDE RÉGIONALE, 2^{ÈME} VOLET DU FONDS DE SOLIDARITÉ

Ⓞ Certaines conditions supplémentaires sont à remplir, détaillées ci-après :



DISPOSITIF

[Aide forfaitaire de 2 000 €](#) sous réserve d'employer au moins 1 salarié en CDD ou CDI, ne pouvoir régler ses dettes à 30 jours, et s'être vu refuser un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable par sa banque.

DÉMARCHE

Je fais la [demande par voie dématérialisée](#) avant le **31 mai** auprès des services du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes



DANS TOUS LES CAS, D' AUTRES DISPOSITIFS EXISTENT

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT



DISPOSITIF

Un prêt pouvant représenter 25% du CA 2019 (ou du dernier exercice), remboursable au bout d'1 an sur une durée de 1 à 5 ans (au choix), et garanti à hauteur de 90% par l'État

DÉMARCHE

Je contacte ma banque pour l'obtention du prêt, puis je me connecte à l'adresse suivante : <https://attestation-pge.bpifrance.fr/description>

REPORT DES CHARGES FISCALES



DISPOSITIF

Report sans pénalité des impôts directs (acompte d'IS, taxe sur salaires), modulation des acomptes du prélèvement à la source, suspension des contrats de mensualisation pour le paiement de la CFE ou de la taxe foncière, remboursement accéléré des [crédits d'impôt](#) (TVA ou IS)

DÉMARCHE

Je télécharge le [formulaire](#) et le fais parvenir à mon SIE compétent, je module mon prélèvement à la source dans mon [espace Particulier](#)

AIDES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



DISPOSITIF

[Fonds d'urgence pour les entreprises dans le périmètre d'un foyer de contamination](#) (Balme-de-Sillingy par ex.), [subvention de 500 € pour l'acquisition de plaques de plexiglass](#) (commerces alimentaires et buralistes), [prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes](#), [prêt artisan et commerçant](#), ainsi que d'autres aides selon les filières.

DÉMARCHE

Je me connecte sur le site [AmbitionÉco](#) de la région

REPORT DES CHARGES SOCIALES



DISPOSITIF

Report automatique des cotisations personnelles du chef d'entreprise, possibilité de report des cotisations salariales et patronales (et de retraite complémentaire), possibilité de reporter le paiement des cotisations (ou n'en payer qu'une partie) pour les [micro-entrepreneurs](#) (= auto-entrepreneurs)

DÉMARCHE

Je modifie mon ordre de paiement ou mon virement ([DSN](#)), je contacte [mon institution de retraite complémentaire](#), pour mes cotisations personnelles je n'ai aucune démarche à faire

MISE EN PLACE DU CHÔMAGE PARTIEL



DISPOSITIF

Une indemnisation versée par l'État (correspondant à 70% du salaire brut ou 84% du salaire net) en cas d'activité partielle de l'entreprise, pour toute heure de travail chômée

DÉMARCHE

Je dépose une [demande d'autorisation préalable et d'indemnisation d'activité partielle](#) en ligne auprès de la DIRECCTE

AIDE FINANCIÈRE DU CPSTI



DISPOSITIF

Une aide financière « CPSTI RCI COVID-19 » correspondant aux cotisations et contributions sociales RCI (Régime Complémentaire des Indépendants) versées en 2018

DÉMARCHE

Je n'ai aucune démarche à faire, l'aide sera versée fin avril